



Liste de pièces à fournir en vue d'une demande de naturalisation en qualité d'ascendant(e) de français(e)

	Original	Photocopie
Formulaire de demande d'acquisition de la nationalité française dûment daté, complété et signé	X	
55 euros de timbres fiscaux	X	
<u>Etat-civil :</u>		
➤ Original de votre acte de naissance intégral (<u>en langue étrangère et sa traduction originale fait par un traducteur agréé</u>)	X	X
➤ Photocopie de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre carte nationale d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour	X	
➤ Original de l'intégrale de l'acte de naissance de votre descendant français et, si nécessaire, tout acte d'état civil ou jugement d'adoption justifiant de la chaîne de filiation avec ce descendant	X	
➤ Original du certificat de nationalité française, actes de l'état civil ou tous autres documents émanant des autorités françaises de nature à établir que votre descendant est français au jour de la souscription de la déclaration	X	
➤ <u>Si vous êtes marié ou divorcé</u> : original de la copie intégrale de votre ou de vos actes de mariage, ainsi que les pièces de nature à justifier la dissolution des unions antérieures	X	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Si vous avez des enfants mineurs</u> qui résident avec vous de manière habituelle ou alternativement dans le cas de séparation ou de divorce : original de la copie intégrale de leurs actes de naissance + pièces de nature à établir cette résidence 	X	
<p><u>Domicile :</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Documents prouvant votre résidence habituelle en France pendant les 25 ans qui ont précédé la souscription de la déclaration 	X	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Documents justifiant de votre résidence en France <u>à la date de souscription de votre déclaration</u> (facture EDF ou téléphone, dernière quittance de loyer) 	X	
<p><u>Autres :</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 photographies d'identité format 35x40mm (portant votre nom , prénom(s) et date de naissance au verso) ➤ Une enveloppe timbrée à votre adresse + uen lettre « suivie » 500 grammes vierge 		

REMARQUES :

1. Les pièces d'état civil et le casier judiciaire étranger doivent être produits en **original** ;
2. A chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez **joindre une traduction établie par un traducteur** agréé produite en **original**. Le cachet et la signature du traducteur doivent figurer sur l'acte et sa traduction.
3. Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons auprès de la préfecture

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné